

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2025

---

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CL465

présenté par  
M. Huyghe

-----

### ARTICLE 20

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et après le mot : « copie », sont insérés les mots : « par voie dématérialisée, ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article prévoit une sanction d'irrecevabilité en cas de non-transmission des informations au juge d'instruction, une mesure qui peut favoriser la bonne administration de la justice, mais qui doit s'accompagner de la dématérialisation des transmissions, tant pour le juge d'instruction que pour la chambre de l'instruction, afin de simplifier les démarches.